

## Cahier des charges Conférence du pôle Jardiner Autrement

### Contexte

Le plan Ecophyto II+ vise à réduire de 50% en 2025 l'usage de pesticides en France par tous les utilisateurs, qu'ils soient professionnels ou amateurs. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'usage et la détention, par les jardiniers amateurs, des produits phytosanitaires sont interdits. Seuls sont autorisés les produits utilisables en agriculture biologique (AB), les produits à faible risque et les solutions de biocontrôle.

La Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF) a été missionnée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour créer, gérer et animer la plateforme de référence à destination des jardiniers amateurs : [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr). Au sein de la SNHF, le pôle Jardiner Autrement est supervisé par Jean-Marc Muller, vice-président de la SNHF. Deux projets y sont conduits, la promotion du biocontrôle auprès des jardiniers amateurs et le développement et l'animation de la plateforme Jardiner Autrement. Ces projets sont suivis par Pierre Haxaire ([pierre.haxaire@snhf.org](mailto:pierre.haxaire@snhf.org)), Alice Piacibello ([alice.piacibello@snhf.org](mailto:alice.piacibello@snhf.org)) et Inès Turki ([ines.turki@snhf.org](mailto:ines.turki@snhf.org))

Depuis 2012, le pôle Jardiner Autrement organise des conférences d'une demi-journée dans différentes régions de France. Jusqu'à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'objectif était de présenter les actions de mobilisation des jardiniers amateurs autour de la réduction d'usage des pesticides. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'objectif est de promouvoir les moyens disponibles pour les jardiniers amateurs (produits EAJ\* de biocontrôle et UAB ainsi que les produits à faible risque et les méthodes alternatives).

\*Emploi Autorisé au Jardin

**Le pôle Jardiner Autrement de la SNHF recherche des partenaires**, susceptibles d'accueillir ces conférences gratuites et ouvertes à tous.

### Organisation

Plusieurs types d'organisation de conférences sont possibles, en co-organisation avec le pôle Jardiner Autrement. Ainsi nous sommes ouverts à différents partenaires, tels que les sociétés horticoles, les associations et les collectivités locales adhérentes de la SNHF en priorité et non adhérentes, dans la limite des ressources.

Les conférences se tiennent sur l'ensemble du territoire (métropole). Un programme indicatif est proposé dans ce document. Les lieux, dates et programmes définitifs seront déterminés **en étroite**

**concertation** entre les organisateurs et le référent de la structure partenaire accueillant la conférence.

Ces conférences pourront **s'intégrer dans les programmes existants** des partenaires, par exemple : Journées du développement durable, Semaine des alternatives aux pesticides, Rendez-vous au jardin, Fêtes des plantes, Journée de la biodiversité... ou encore à la suite des assemblées générales des associations ou sociétés horticoles.

Les horaires des conférences seront arrêtés conjointement entre les organisateurs et la structure partenaire. Les conférences pourront par exemple se dérouler l'après-midi, de 14h à 17h. Une pause sera organisée en milieu de conférence. Lorsque cela s'y prête, un repas sera organisé à l'intention des conférenciers, après ou avant l'événement selon les sites.

Le public visé est large : jardiniers amateurs et grand public, ainsi que les structures impliquées dans Ecophyto menant des actions (sensibilisation, formation...) envers les jardiniers amateurs. Ces structures peuvent être des associations et sociétés horticoles, ou des acteurs du territoire (relais vers les jardiniers amateurs : responsables d'espaces verts, associations, collectivités, enseignants, FREDON...).

## Aspects logistiques

Le pôle Jardiner Autrement :

- ✓ Invite les institutionnels / structures / associations / intervenants potentiels... dont les contacts lui ont été transmis par son partenaire,
- ✓ Invite son réseau dans la région de la conférence,
- ✓ Prend en charge les frais pour la pause et les repas des organisateurs et conférenciers, sur présentation préalable de devis au nom de la SNHF par le partenaire et acceptation par la SNHF,
- ✓ Prend en charge les frais de déplacement des conférenciers,
- ✓ Produit un communiqué de presse qui sera diffusé à son carnet d'adresses ainsi qu'auprès de la presse quotidienne régionale dont les contacts auront été transmis par le partenaire,
- ✓ Produit les supports de communication : affiches, flyers. Leur nombre sera déterminé en concertation avec le partenaire. Ces documents pourront être affichés et distribués lors d'événements antérieurs (salons, fêtes des plantes...),
- ✓ Assure la promotion sur les sites web, réseaux sociaux et dans les lettres d'information « JARDINER AUTREMENT » et « SNHF »,
- ✓ Fournit des supports et documents d'informations pour le jour J : brochure et fiches pratiques sur le biocontrôle, les affiches de la campagne Ecophyto (quantité demandée par le partenaire) et le guide pour jardiner + nature
- ✓ Imprime le programme pour les participants.
- ✓ Fournit le questionnaire de satisfaction

Le référent partenaire :

- ✓ Trouve une salle équipée (voir ci-après) et gratuite,
- ✓ Sélectionne le traiteur pour la pause (eau, jus de fruits, snacks salés) et le repas ; il soumet préalablement un devis au nom de la SNHF pour acceptation,
- ✓ Organise la pause et le cocktail de remerciements,

- ✓ Indique aux organisateurs les noms et coordonnées des institutionnels/structures/associations à inviter ainsi que des intervenants potentiels qui seront sélectionnés en accord avec la SNHF,
- ✓ Contacte la ville d'accueil pour la communication locale : insertion dans les programmes, sur leur site web et leurs journaux, affichage, flyers.... La ville doit pouvoir fournir les contacts pour la presse quotidienne régionale (PQR) au partenaire, qui les transmet aux organisateurs pour la communication auprès de la PQR,
- ✓ Fournit tous les logos nécessaires voire toutes formes de parrainage (logos municipalités, sociétés ou associations locales),
- ✓ Invite son réseau. Par exemple si le partenaire est une collectivité locale : invitation du CAUE, parcs et jardins, espaces verts... S'il s'agit d'une association ou d'une société horticole : invitation de ses membres et associations partenaires.

## La salle de conférence

- ✓ L'objectif visé est de réunir le maximum de personnes par conférence (à titre indicatif, une salle d'une capacité de 80-100 personnes est souhaitable),
- ✓ Les salles seront équipées pour la sonorisation (micros, sono, etc.) et de matériel de projection (la SNHF peut si besoin apporter un ordinateur portable). Une partie de la salle devra pouvoir accueillir la pause ou le cocktail de remerciements,
- ✓ Les participants venant en voiture ou par les transports en commun, le lieu retenu sera si possible en centre-ville, avec facilités d'accès et de stationnement,
- ✓ Les aménagements de la salle et des espaces (avec la décoration) sont assurés par les structures d'accueil,

Frais de mission :

Les organisateurs, conférenciers et participants à la table ronde interviennent à titre gratuit. Leurs frais de déplacement seront pris en charge par la SNHF sur présentation des justificatifs originaux. Ces frais seront si possible limités en choisissant des intervenants locaux identifiés avec la structure d'accueil. Les billets de train sont remboursés sur justificatif sur la base d'un billet 2<sup>nd</sup>e classe ; les déplacements en voiture sont remboursés au forfait kilométrique à 0,308€/km + péage sur justificatif.

NB : les frais de déplacement des membres des sociétés adhérentes et associations ne pourront pas être pris en charge.

## Programme indicatif

Les organisateurs animent la demi-journée, font respecter les temps de prise de parole et modèrent les débats.

Le programme ci-dessous est proposé à **titre indicatif pour une durée de 3h**, il pourra être adapté à chaque conférence, tant au niveau des interventions que de la durée. En effet ces demi-journées peuvent se dérouler le matin, l'après-midi ou encore en soirée.

13h30 Accueil des participants

14h00 Ouverture : 10 min

Suggestions : un représentant de la structure d'accueil (société adhérente, représentant de la ville d'accueil (élu...)) et/ou un représentant des ministères en charge de l'Ecologie ou de l'Agriculture.

14h10 Présentation du plan Ecophyto et des actions régionales spécifiques aux jardiniers amateurs (alternatives aux pesticides, épidémiosurveillance) : 20 min + 5 min de questions

Suggestions : Agence Française pour la Biodiversité, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles...

14h35 Présentation du projet JARDINER AUTREMENT par un des chargés de projet à la SNHF : 20 min + 5 min de questions

15h00 Conférence sur les bonnes pratiques de jardinage et les alternatives aux produits phytosanitaires : 40 min + 10 min de questions

Suggestions : animateur d'ateliers dans une association horticole, auteur d'ouvrages ou journaliste sur le jardinage...

15h50 Pause : 15 min

16h05 Témoignages organisés autour d'une table ronde : 45 min  
Réponses à 2 questions définies par la SNHF et le partenaire organisateur

Suggestions :

- Prévoir si possible un animateur : journaliste France Bleu, AJJH...
- Témoignages : actions publiques (Collectivités locales, espaces verts, FREDON ...), actions des sociétés adhérentes et autres associations locales (envisagées ou mises en œuvre), jardiniers.

16h50 Echanges entre intervenants et participants : 15 min

17h05 Clôture par un représentant de la SNHF et le partenaire : 5 min